



## DÉSINVESTISSEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES DU FONDS DE DOTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Fonds de dotation de l'Université de Montréal a pour mission d'appuyer les activités d'enseignement et de recherche. C'est notamment à partir de ce fonds que sont émises les bourses d'excellence et les bourses d'admission octroyées par l'Université de Montréal. Ce fonds contenait 303,1 M\$ en date du 30 avril 2016<sup>1</sup>, dont environ 13 M\$ étaient investis dans les énergies fossiles<sup>2</sup>. Les étudiantes et les étudiants se sont déjà positionnés lors de la 361<sup>e</sup> séance du conseil central en faveur d'une gestion des investissements qui respecte les principes sociaux et environnementaux.

### **Rappel de position**

Que la FAÉCUM fasse les démarches nécessaires afin que l'Université de Montréal adopte, pour les placements de son fonds de développement, une politique d'investissement responsable qui inclue :

- Une politique de droit de vote favorable au respect de principes sociaux et environnementaux reconnus par des conventions internationales;
- La nécessité de choisir les gestionnaires en privilégiant, à performance financière égale, ceux qui intègrent des considérations sociales et environnementales dans le choix des entreprises incluses dans le portefeuille.

Adopté : [CCO-361<sup>e</sup>-13.1-1].

L'Université de Montréal a adopté en novembre 2016 une Politique en matière d'investissements responsables du Fonds de dotation. Cette politique met de l'avant l'importance de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le choix des investissements du Comité de gestion des investissements du Fonds de dotation et dans la sélection des gestionnaires de

---

<sup>1</sup> Comité de gestion du Fonds de dotation de l'Université de Montréal, *Fonds de dotation – Rapport annuel 2015-2016* (Montréal : Université de Montréal), 2.

<sup>2</sup> Anne-Marie Provost, « Mobilisation à l'UdeM contre des millions investis dans le pétrole », *Radio-Canada*, 2 juin, 2016, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/784878/hydrocarbures-investissements-udem-mobilisation-dons-petrole>

portefeuille. Celle-ci prévoit la préconisation de l'évaluation des opportunités d'investissement dans les énergies renouvelables ainsi que d'une politique d'exercice de droit de vote.

Bien que son adoption soit un pas dans la bonne direction, cette politique ne prévoit aucun objectif de désinvestissement des placements dans les sociétés du secteur des énergies fossiles. Les activités de production, de distribution, de transport et de vente liées au secteur des énergies fossiles comportent des risques environnementaux qui ont poussé plus de 500 institutions publiques et privées à enclencher un processus de désinvestissement des énergies fossiles<sup>3</sup>. L'Université Laval a été la première université canadienne à s'engager à désinvestir son Fonds de dotation de tout actif lié aux énergies fossiles<sup>4</sup>. De son côté, l'Université de Montréal dit avoir la volonté d'intégrer le développement durable dans l'ensemble de ses activités en s'assurant « une gestion saine et durable qui ne porte pas préjudice aux composantes environnementale, sociale et culturelle (sic)<sup>5</sup> ». Un désinvestissement des sommes investies dans les énergies fossiles s'inscrit dans cette volonté et doit ainsi faire partie intégrante d'un processus de gestion d'investissements responsables.

### Recommandation 1

Que la FAÉCUM incite l'Université de Montréal à se doter d'un plan d'action visant à ce que son Fonds de dotation se départisse entièrement de ses actifs dans les sociétés des secteurs de la production, de la distribution, du transport ou de la vente des énergies fossiles.

Le Comité de gestion du Fonds de dotation est l'instance qui gère le portefeuille de placements du Fonds de dotation. Ce comité est formé du vice-rectorat adjoint aux finances et de quatre membres externes nommés ou nommées par le Comité exécutif de l'Université de Montréal<sup>6</sup>. Le vice-rectorat aux finances et aux infrastructures, la direction générale du développement philanthropique ainsi qu'un membre du corps professoral et un doyen ou une doyenne siègent également à ce comité à titre d'observateurs ou d'observatrices. Comme les sommes investies dans le Fonds de dotation servent notamment à offrir des bourses aux étudiants et aux étudiantes, ceux-ci devraient pouvoir émettre des recommandations vis-à-vis les décisions d'investissement au Comité de gestion. La création d'un siège étudiant permettrait

---

<sup>3</sup> Angela Bolis, « Climat : le désinvestissement dans les énergies fossiles rallie 500 institutions à sa cause », *Le Monde*, 2 décembre, 2015, [http://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/02/climat-le-desinvestissement-des-energies-fossiles-rallie-500-institutions-a-sa-cause\\_4822471\\_4527432.html](http://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/02/climat-le-desinvestissement-des-energies-fossiles-rallie-500-institutions-a-sa-cause_4822471_4527432.html)

<sup>4</sup> Alexandre Shields, « L'Université Laval s'éloigne des énergies fossiles », *Le Devoir*, 16 février, 2017, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/491741/l-universite-laval-s-engage-a-retirer-ses-investissements-des-energies-fossiles>

<sup>5</sup> Université de Montréal, *Politique de développement durable*, (Montréal : Université de Montréal, 2014), 2, [http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/adm10\\_50-Politique\\_developpement\\_durable.pdf](http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/adm10_50-Politique_developpement_durable.pdf)

<sup>6</sup> Université de Montréal, « Comité de gestion du fonds de dotation », 2017, [http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/vade-mecum/comite-recherche/comite/comite\\_de\\_gestion\\_du\\_fonds\\_de\\_dotation/](http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/vade-mecum/comite-recherche/comite/comite_de_gestion_du_fonds_de_dotation/)

à la communauté étudiante de faire entendre sa voix, notamment en matière d'investissements responsables.

### **Recommandation 2**

Qu'un siège étudiant soit créé au Comité de gestion du Fonds de dotation de l'Université de Montréal.

La transparence du processus de reddition de comptes est également un aspect important des investissements responsables. L'Université de Montréal n'est présentement pas tenue de divulguer le contenu du portefeuille d'investissements du Fonds de dotation, ce qui entraîne un manque de confiance des étudiants et des étudiantes envers le processus de gestion des investissements.

### **Recommandation 3**

Que l'Université de Montréal divulgue publiquement chaque année une liste de ses investissements dans le Fonds de dotation, incluant le montant investi dans chaque Fonds ou société.

La Politique en matière d'investissements responsables du Fonds de dotation prévoit également un engagement actionnarial de la part du Comité de gestion du Fonds de dotation. L'engagement actionnarial consiste à exercer son droit de vote dans les assemblées générales d'actionnaires des sociétés où des actifs sont détenus. L'engagement actionnarial est également une bonne pratique répandue dans la gestion des fonds dits « responsables ». Dans le but d'effectuer des investissements responsables, l'Université de Montréal peut ainsi défendre, de par son droit de vote, l'intégration des critères ESG dans les sociétés dont elle possède des actifs, comme prévu par sa politique. Elle pourrait également faire une reddition de comptes transparente à ce sujet en rendant public son rapport annuel des droits de vote fait dans le cadre de son Fonds de dotation.

### **Recommandation 4**

Que l'Université de Montréal divulgue publiquement chaque année, pour son Fonds de dotation, une liste de l'ensemble de ses positions prises dans le cadre de son engagement actionnarial.